



**COMMUNE DE GROISY  
(Haute-Savoie)**

-----  
**ARRETE N° 2026AC-042**

**Portant réglementation du stationnement  
sur le "parking de l'Espace d'Animation" durant la fête foraine**

**Le Maire de la Commune de Groisy,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,

**Vu** l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

**Vu** la demande de M. Pierre Tixier, forain – BP9 74800 La Roche Sur Foron,

**CONSIDERANT** qu'en raison de l'organisation de la Fête foraine sur le parking de l'Espace d'Animation, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

**Article 1**

En raison de l'organisation de la fête foraine, le stationnement sur le parking de l'Espace d'Animation sera réglementé du **mardi 5 mai de 13h30 au mardi 12 mai 2025 19h00**.

**Article 2**

Durant la période énoncée à l'article 1, le stationnement sera interdit sur le parking inférieur dit goudronné de l'Espace d'Animation et autorisé sur la partie supérieure dite en gravier. Seuls les forains ayant obtenus l'autorisation d'exercer seront autorisés à accéder et à stationner sur le parking inférieur de l'espace d'animation.

**Article 3**

La pré signalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par les services techniques de la commune.

**Article 4**

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion de cette fermeture de parking relèvera de la responsabilité de Mesdames et Messieurs les industriels forains.

**Article 5**

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Messieurs et Mesdames les industriels forains par l'intermédiaire de leur représentant,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

1. à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
2. au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
3. à Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Groisy-Thorens,
4. à Monsieur le Responsable du Centre d'Exploitation des Routes Départementales (CERD) de Groisy,

Fait à Groisy, le 30 avril 2026

**Le Maire,  
Christophe SIBILLE**

**Acte certifié exécutoire :**

Publié et notifié le : 30 avril 2026

**Le Maire,  
Christophe SIBILLE**

